

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTORE 2011

REUNION PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2011

Présidence de Mme Myriam ABAD-PERICK, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de Secrétaires.

Mme la Greffière provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h15.

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la séance ouverte.

Mme LA PRESIDENTE. - Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser : M. le Gouverneur, M. Georges PIRE, M. Antoine NIVARD. Madame et Messieurs les Chefs de groupe, Mme BLAISE, vous avez des Conseillers à excuser ?

Mme BLAISE.- Mme MARTIN, est absente en plus de Mme BONGARTZ, les autres arriveront avec quelque retard.

Mme LA PRESIDENTE. - M. GEORGES ?

M. GEORGES. - Mme MAQUET va nous rejoindre.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. M. DENIS arrivera avec un peu de retard.

Mme LA PRESIDENTE.- M. DRION ou quelqu'un d'autre ? M. DEFAYS.

M. DEFAYS.- Mme BINET arrivera avec un peu de retard. M. NIVARD.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2011.

Je donne la parole à M. le Secrétaire, M. GABRIEL, pour la lecture du résumé de la réunion du 18 octobre 2011.

(M. GABRIEL, Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2011).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Secrétaire. Donc l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance, comme d'habitude.

IV. - Eloge funèbre de Mme Pierrette CAHAY-ANDRE, Ancienne Conseillère provinciale.

Mme LA PRESIDENTE. - Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Greffière provinciale, Mes chers Collègues,

Il est de mon devoir d'évoquer aujourd'hui la mémoire d'un ancien membre de notre Assemblée, Madame Pierrette CAHAY-ANDRE, décédée hier à l'âge de 74 ans des suites d'une longue et pénible maladie.

Personnalité très connue des Visétois, Pierrette CAHAY-ANDRE avait commencé sa carrière politique sous la bannière du PSC.

Bourgmestre de Richelle de 1971 à 1976, elle devint Bourgmestre de Visé après la fusion des Communes, poste qu'elle occupera jusqu'en 1989.

Pierrette CAHAY-ANDRE fut également membre de notre Assemblée du 18 octobre 1985 au 12 décembre 1987, puis du 17 octobre 1988

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTORE 2011

au 7 mars 1989 et fut membre effectif des 2^{ème}, 3^{ème} et 10^{ème} Commissions.

Sénatrice de 1989 à 1995 et Députée de 1995 à 1999, elle décida ensuite de quitter le PSC pour le MCC de Gérard Deprez. De 1999 à 2007, elle siégera à la Chambre, parallèlement à son mandat d'Echevine.

Lors des élections communales de 2006, elle obtint le 3^{ème} score personnel et fut nommée Présidente du CPAS.

Pierrette CAHAY-ANDRE était une femme de terrain, gentille, disponible et très populaire dans sa commune.

J'ai bien entendu adressé au nom de notre Assemblée un message de sympathie et de condoléances à toute sa famille.

Je vous demande maintenant de vous recueillir quelques instants en sa mémoire.

Je vous remercie.

V.- Communication de Madame la Présidente

Mme LA PRESIDENTE. - Vous trouverez sur vos bancs un ordre du jour actualisé à la date du 19 octobre et je rappelle aux 4 Chefs de groupe qu'il y aura une réunion en fin du Conseil provincial.

Aujourd'hui, avant d'ouvrir la discussion quant aux documents 11-12/001, 002, 003 et 004, nous allons aborder les dossiers à soumettre à la délibération de notre Assemblée.

VII.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 11-12/011 : Modifications apportées au Règlement d'ordre intérieur de la Bibliothèque Chiroux-Croisiers.

(voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire 3 de l'ordre du

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2011

jour : document 11-12/011. Ce document a été soumis à l'examen de la 3^{ème} Commission. J'invite le rapporteur, M. Fabienne CHRISTIANE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme CHRISTIANE, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Excusez-moi pour hier, j'étais à un enterrement, ce n'était pas prévu au programme et j'avais mon rapport qui n'était pas encodé donc impossible de le transmettre.

Mme LA PRESIDENTE. - Pas de problème Mme la Conseillère. Vous avez la parole.

Mme CHRISTIANE. - Je vous remercie. Chers Collègues, je rapporte donc le point 3 de la Commission Culture du 10 octobre 2011, il s'agissait en fait d'adapter le R.O.I. des Chiroux.

M. le Député nous explique deux propositions :

Premièrement celle de supprimer les amendes infligées auparavant aux enfants qui ne rendent pas les livres empruntés à temps.

Il est vrai que le système ALPEH implémenté dans les bibliothèques itinérantes avait permis la réclamation automatique des amendes aux retardataires mais comme il s'agit plus souvent d'un public enfant, il n'est guère évident de réclamer et obtenir le paiement des amendes.

Evidemment, l'idée d'une éventuelle sanction pécuniaire avait le mérite de responsabiliser les enfants mais M. le Député propose de supprimer cette amende.

Deuxièmement, en ce qui concerne la Médiathèque. Il nous propose de supprimer le montant relatif à l'emprunt lui-même c'est-à-dire la somme payée pour emprunter un document.

L'emprunt deviendrait donc gratuit dans le but d'attirer de nouveaux publics puisque vous avez que le public emprunteur diminue sans arrêt.

Ce qui aurait certaines conséquences financières mais on y remédierait en augmentant par contre les amendes de retard.

Cela devrait équilibrer le budget, l'un compensant l'autre.

Question d'un Commissaire. La politique d'acquisition reste-elle inchangée ?

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTORE 2011

Réponse : pour les CD, on vise deux pôles principaux qui sont le classique et le jazz, ils seront renforcés et pour les DVD, c'est plus compliqué parce que cela dépend de la politique éditoriale des producteurs, il y a des films sortis récemment qui disparaissent très vite du catalogue.

Globalement, suivant l'impact des nouvelles mesures, on veillera à faire évoluer la politique d'acquisition donc puisqu'on aura de nouveaux publics, logiquement avec la gratuité de l'emprunt, on verra un peu comment on peut faire évoluer la politique de l'acquisition.

Le Commissaire objecte que l'intérêt d'un service public tel que la Médiathèque est notamment de tenter de se procurer un CD ou un DVD ou livre disparu de la circulation.

Réponse : c'est exact et il faut d'ailleurs veiller à conserver cet aspect conservatoire des bibliothèques et médiathèques. Exemple : certains écrivains Belges francophones sont difficiles à trouver dans le commerce après quelques années.

Ce qui clôture la troisième commission.

Avec un vote : 10 voix pour, 0 voix contre et 2 absents.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ?

Mme CHRISTIANE, Conseillère (à la tribune). - Je reste, j'avais une petite intervention à faire à M. le Député.

Suite à cette Commission, je m'inquiète un petit peu puisque l'emprunt va devenir gratuit, je pense qu'il faudra vraiment évaluer de très près cette nouvelle politique parce que je me méfie un petit peu des emprunteurs indéclicats qui viendraient sachant que c'est gratuit, emprunter et ne rendraient jamais des documents très rares. Donc, c'est un peu mon souci.

J'ai dit. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Mme la Conseillère provinciale. D'autres intervenants ? Mme CHEVALIER. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme CHEVALIER, Conseillère (à la tribune). - Mes chers Collègues, je voudrais réagir à ce que je viens d'entendre tant au niveau du procès-verbal de la Commission que de la question posée.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2011

Je crois qu'il y a un peu mal donne quand on dit des documents très rares, nous ne sommes pas en bibliothèque de conservation aux Chiroux mais bien en bibliothèque libre accès et moi, je préfère qu'un maximum de personnes puissent avoir accès.

Par contre, j'ai entendu et ça c'est ma question, dans le rapport de la Commission, le non-paiement des amendes de retard pour les enfants. Je ne pense pas qu'on leur rende un véritable service.

Un enfant a besoin de balises, on l'a suffisamment répété et à partir du moment où il y a des délais imposés, on s'attend à ce qu'il les respecte et surtout, c'est les parents qui paient cette amende donc l'enfant, lui, n'est pas pénalisé. Donc, j'imagine M. le Député que vous avez, vous une autre réflexion pour avoir pris cette décision, j'aimerais que vous me l'expliquiez.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Mme la Conseillère provinciale. Y-a-t'il d'autres interventions ? M. le Député. Vous avez la parole M. le Député.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune). - Mesdames, Messieurs, Chers Collègues.

Deux interrogations de nos Collègues Ann CHEVALIER et Fabienne CHRISTIANE sur un peu le même objet d'ailleurs qui est une réflexion sur la pédagogie de l'éducation de l'enfant.

L'une s'inquiète que la gratuité ait pour conséquence peut-être d'avoir un comportement qui ne soit pas nécessairement citoyen dans l'emprunt des pièces qui nourrissent et qui enrichissent nos collections et je pense qu'Ann CHEVALIER a bien raison de rappeler que la Médiathèque et la Bibliothèque sont des lieux de prêts de livres ou de disques qui sont à la disposition du plus grand nombre et tout ce qui est plus précieux sous des conditions de prêt tout à fait particulières notamment via la salle de consultation.

L'objectif de la mesure de la gratuité de la Médiathèque, l'objectif est double et il part d'un constat que vous connaissez tous, puisqu'il a fait l'objet souvent d'interrogations au sein de notre Commission Culture, c'est l'évolution du comportement de l'utilisateur par rapport aux médias traditionnels que nous connaissons à la Médiathèque, le disque et le DVD, pour faire simple.

Ce constat est un constat d'une chute de fréquentation

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTORE 2011

importante et la réflexion des collaborateurs du Service Culture était de tenter d'autres expériences plutôt que de simplement de constater cette diminution.

La réflexion qui a été menée nous conduit à proposer cette gratuité dans le prêt et cette gratuité a un double objectif. Le premier, c'est de stopper cette chute d'emprunt et le deuxième, c'est un espoir, et effectivement, nous allons évaluer la mesure dans les prochains mois, c'est d'enrayer cette chute et au contraire, voire d'attirer un nouveau public et pour nous ce nouveau public, il est d'abord dans la bibliothèque, nous pensons d'abord au public emprunteur notamment d'ouvrages, de livres, qui pourrait venir à la Médiathèque.

Ce double objectif, nous pensons qu'il pourrait être atteint puisque cette mesure a tout de même été partagée par notamment le Comité des usagers et par d'autres discussions que nous avons avec les emprunteurs réguliers.

Parallèlement à l'effort budgétaire qui a été entrepris et je remercie mon Collègue Christophe LACROIX qui a eu une oreille attentive à la proposition puisque il va y avoir une diminution de recettes, il nous a paru intéressant de travailler sur les amendes et donc de se dire que les amendes de retard seront augmentées ce qui nous permettrait suivant nos projections de rendre cette mesure tout à fait équilibrée voire blanche, à terme.

La deuxième mesure qui vous est proposée et qui fait l'objet de l'intervention de notre Collègue Ann CHEVALIER, c'est pour ce qui concerne le prêt dans les bus qui sillonnent notre province et notamment dont le public essentiel est le public enfant.

Cette une proposition qui nous est venue des hommes et des femmes qui sont sur le terrain puisque, grâce à l'informatisation de ces bus puisque maintenant ils sont équipés du matériel ALEPH, la gestion est beaucoup plus rigoureuse, non pas qu'elle était laxiste précédemment, mais elle beaucoup plus rigoureuse, et donc, nous constatons que la perception des amendes auprès des jeunes enfants a un effet négatif parce que d'abord, il y a le fait d'être montré du doigt parce que l'on doit de l'argent et deuxièmement que, certains parents trouvent que c'est un peu étonnant de pénalisé un enfant en lui donnant de l'argent pour emprunter un bouquin, dans ce cas-ci il est en retard évidemment mais à qui la faute, est-ce aux parents, est-ce à l'enfant, va-t'en savoir...

L'enjeu financier de la mesure est de 75 € sur l'année, c'est ça que cela coûte ou plutôt, c'est ça que ça rapporte et donc il

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2011

nous a semblé que face à ce montant et face aux inconvénients que l'on rencontrait au quotidien dans ces bus, il n'y avait pas photo.

Ann va plus loin, est-ce une bonne méthode d'éducation ? Ecoutez, chaque père ou chaque mère qui sont dans cette assemblée, nous avons apporté les meilleures solutions, ou plutôt nous pensions apporter les meilleures solutions à l'éducation des enfants. Effectivement, si on emprunte, on doit rapporter, est-ce que la bonne solution est-ce une pénalisation financière, nous ne le pensons pas et nous ne le pensons pas d'autant plus qu'avec cette mesure, notre préoccupation première est de faire tomber les obstacles à la lecture. C'est peut-être un prétexte pour les uns, pour les autres, c'est sûrement une réalité, économique peut-être même si c'est en quelques centimes dont il est question mais entre le moment où l'on doit faire des choix, autant de faire tomber cette barrière et Mme la Conseillère, puisque les mesures seront évaluées, je vous donne rendez-vous dans quelques mois pour les évaluer mais je pense en tout cas que, unanimement, l'ensemble des services était partisan de cette mesure qui m'a été proposée, à laquelle je me suis rallié parce que je pense que c'est aussi le bon sens, de là à réfléchir à une manière plus générale à la citoyenneté des jeunes par rapport notamment aux emprunts, je n'ai pas les chiffres, je pourrais vous les fournir mais je pense que c'est surtout chez les adultes que les emprunts pour retard se font percevoir plutôt que chez les jeunes. Voilà.

Merci beaucoup.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Député provincial. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/012 : Mise en non-valeurs de créances fiscales

(voir rapport)

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTORE 2011

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire 4 de l'ordre du jour : document 11-12/012. Ce document a été soumis à l'examen de la 7^{ème} Commission. J'invite le rapporteur, Mme Isabelle FRESON à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme FRESON, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente.

Ecoutez, ce sera très bref puisqu'il n'y a pas eu de question donc pas de réponse et c'est par 9 voix pour et 3 abstentions que la Commission vous propose d'adopter le rapport.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/016 : Services provinciaux : Marché de fournitures - Mode de passation et conditions de marché pour la fourniture, l'installation et la maintenance d'un système d'identification et de protection antivol lié à un système automatisé de prêt, basé sur la technologie RFID pour la Bibliothèque des Chiroux.

(voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire 8 de l'ordre du jour : document 11-12/016. Ce document a été soumis à l'examen de la 7^{ème} Commission. J'invite le rapporteur, M. Dominique DRION à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M.DRION, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente.

Mme la Présidente, mes chers Collègues. Pas de débat. Le dossier paraissait simple donc par 9 voix pour, 0 contre, 3

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2011

abstentions, votre 7^{ème} Commission vous propose d'adopter le projet de résolution qui vous est soumis à l'instant.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/001 : Compte budgétaire 2010.

Document 11-12/002 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2012.

Document 11-12/003 : Projet de budget des recettes et des dépenses provinciales pour l'année 2012.

Document 11-12/004 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires en 2012 - 1^{ère} série.

(voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Nous allons procéder à présent à l'ouverture des dossiers relatifs aux comptes 2010 et aux dossiers budgétaires 2012.

Mme LA PRESIDENTE. - Les points 7,8 9, 10 de l'ordre du jour : documents 11-12/001, 11-12/002, 11-12/003 et 11-12/004. Ces 4 documents ont été soumis à l'examen de la 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux).

J'invite les rapporteurs respectifs à nous en faire connaître les conclusions, à savoir :

M. Alain DEFAYS pour le document 11-12/001

M. Jean-Marc BRABANTS pour les documents 11-12/002 et 11-12/003

Mme Lydia BLAISE pour le document 11-12/004.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTORE 2011

M. Alain DEFAYS, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Chers Collègues, votre 7^{ème} Commission s'est donc réunie hier soir et une seule question a été posée concernant le document en question, à l'article 026/701400 compensation de la forfaitisation des réductions de précompte immobilier, il s'agit de la compensation Natura 2000.

Il est posé la question de savoir la ventilation de ce poste-là, la réponse est donnée à la Commissaire qui pose la question. On enregistre le montant, on le comptabilise et on n'a aucune connaissance de provenance de ce fond pour ce qui touche à cet article-là.

Sur base de ce débat et de cette discussion, votre 7^{ème} Commission par 8 voix pour, 3 abstentions et 0 contre a décidé d'adopter le projet de résolution annexé au rapport du Collège concernant l'arrêt des comptes relatifs à l'exercice 2010.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale, celle-ci peut se poursuivre demain. Est-ce qu'il y a des intervenants aujourd'hui ? On va passer tous les points et ensuite vous direz.

Point 8 de l'ordre du jour, perception des taxes provinciales pour l'année 2012, document 11-12/002. J'invite le rapporteur M. Jean-Marc BRABANTS à nous faire connaître les conclusions de la Commission. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. Jean-Marc BRABANTS, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente, Chers Collègues. Votre 7^{ème} Commission s'est réunie ce mardi 18 octobre en ces lieux.

Le rapport du Collège a été présenté en séance par le Président, l'objet est la perception des taxes provinciales pour l'année 2012.

Dix résolutions sont proposées.

Les projets des règlements en taxes 2012 sont identiques à ceux adoptés par le Conseil adopté en date du 22 octobre 2010 et approuvé par arrêté du 23 novembre 2010. Le taux des centimes additionnels et des précomptes immobiliers resteraient fixés à 1500 centimes additionnels pour 2012.

Les Commissaires n'ont émis aucune remarque et aucune question sur le rapport du Collège. C'est par 8 voix pour et 3 abstentions que les Commissaires vous proposent d'adopter les 10 projets de

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2011

résolutions du document 11-12/002.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie M. le Conseiller provincial. Vous avez la parole.

M. BRABANTS, rapporteur (à la tribune). - Mme la Présidente, chers Collègues.

Madame la Présidente, Chers collègues,

La 7^{ème} Commission s'est réunie le mercredi 5 octobre et le mardi 18 octobre

Lors de la séance du 5 octobre, Le Député Lacroix a présenté à la 7^{ème} commission durant plus d'une heure, le projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2012, utilisant comme support des diapositives présentant le budget ordinaire et extraordinaire.

Un document complet ainsi que les annexes ont été remis à l'ensemble des Conseillers.
De plus, le Député a rappelé que ce document est accessible pour l'ensemble des Conseillers sur le portail.

Le Député a souligné, dans un souci de respect, la mise à disposition du budget pour les élus, les Conseillers, avant toute transmission à la presse.

Entrant dans le vif des chiffres, le Député rappelle que les différentes recettes du budget ordinaire, hors subvention traitement, globalisent près de 278.037.034 euros. Pour rappel, la ventilation des recettes s'établit en 3 grandes familles :

- les recettes de transfert qui représentent 225.710.768 euros
- les recettes de prestations qui représentent 42.199.904 euors
- et les recettes de dettes qui représentent 10.126.462 euros;

Les recettes évoluent à la hausse de 2,69% par rapport au budget initial 2011.

Au niveau des recettes de transfert,

Le Député attire l'attention sur le fonds des provinces et

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTORE 2011

sur les centimes additionnels au précompte immobilier, qui représentent respectivement 12,41% et 52,54% des recettes prévues au budget 2012.

Le Collège maintient les allocations inscrites en 2011, la Province étant toujours en attente de la circulaire pour le budget 2012.

Les mesures compensatoires "région wallonne" étant maintenues à 4.650.000 euros. Le Député a détaillé, aux membres de la Commission, les incitants et aides à l'emploi, que la Province intègre dans son budget et qui représentent 1,69%, soulignant une maîtrise relative des dépenses de personnel tout en continuant d'avoir une politique d'embauche dans le Secteur public.

Au niveau des recettes de prestations,

Celles-ci représentent 15,18% des recettes ordinaires du budget 2012.

Ces prévisions reflètent de manière générale, l'évolution des droits constatés, soit -2,64%. Le Député précise, entre autres, qu'il y aura 1 million de remboursement en moins pour le personnel mis à disposition.

C'est la corrélation, entre le fait que pour les agents qui ont été mis à disposition et arrivent à la retraite, il n'y a plus de remboursement.

Au niveau des recettes de dettes,

Celles-ci représentent, 3,64% des recettes du budget. Considérant l'évolution des taux d'intérêt, le Député rappelle que les intérêts créditeurs sont inscrits à 350.000 euros, alors que 629.650,72 euros étaient encore perçus en 2010. C'est l'évolution des taux.

A ce stade, le Député souligne que, compte tenu des crises successives, et notamment de la situation du Holding communal, il est prévu de ne percevoir en 2012 aucun dividende pour les parts A et B détenues par la Province. Un euro symbolique est inscrit au budget.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2011

Le Député présente alors les dépenses avec le rappel de l'élaboration du plan stratégique de gouvernance budgétaire et financière qui est établi.

Pour rappel, cet outil définit les grands axes de la politique financière et détermine les balises acceptables. Il démontre la pro-activité de la Province en la matière.

Au niveau des dépenses

Globalement, nous enregistrons que les dépenses sont en augmentation de 3,95% ; soit un global de 281.813.255 euros. En y intégrant le traitement des enseignants, ce montant est de 402.245.235 euros.

Le Député précise qu'il y a un hiatus sur le résultat de l'exercice propre, l'augmentation des recettes est inférieure à l'augmentation des dépenses.

Et ce malgré les efforts consacrés depuis 2006, il n'en est pas moins vrai que l'on est souvent victime de facteurs extérieurs, par exemple : l'évolution de l'impact des pensions sur le budget.

Heureusement, nous avons un plan de gouvernance budgétaire stratégique et des balises. Sans cela, nous vivrions une situation plus problématique.

Le Député précise alors que les dépenses de personnel représentent 66,59% des dépenses ordinaires. Elles augmentent de 5,92% par rapport au budget initial 2011. Ces dépenses sont fortement influencées par la réforme du financement des pensions d'agents nommés des administrations provinciales et locales. Notamment, par l'introduction des cotisations supplémentaires dont l'augmentation de 3% des cotisations en début 2011. Pour 2012, la part de l'employeur passe de 32,5% à 40,0%. Sur base d'une série de conditions, elle pourrait rester comme cela jusqu'en 2016. En chiffre, le poste des pensions est passé de 25 millions à 31 millions d'euros, soit une augmentation de 24%.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTORE 2011

Au niveau des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement représentent toujours un % relativement stable de l'ensemble des dépenses ordinaires. En 2010, 17,5% ; en 2011 17,32% et le budget 2012 17,21%. L'augmentation constatée au budget initial 2012 de 3,32% par rapport au budget initial 2010; cette augmentation résulte, pour l'essentiel, de l'évolution générale du coût de la vie, de l'énergie notamment; de projets subsidiés pour lesquels des pré-financements provinciaux sont nécessaires.

Le Député cite alors quelques exemples :

Les dépenses obligatoires, comme celles de l'élection 2012. La dépense liée à la location de matériel de manutention, dans le cadre du marché d'approvisionnement en sel de déneigement.

Les dépenses de fonctionnement dans le budget 2012 représentent 48.501.033 euros.

Les dépenses de dettes

Ces dépenses représentent 26.044.210 euros, soit 9,24 % du budget ordinaire contre 9,52 % en 2011.

Le Député rappelle que le solde à rembourser de la dette provinciale qui s'élevait à 198.052.164 euros au 1^{er} janvier 2006 est ramené au 1^{er} janvier 2012 à 157.996.510 euros.

La réduction de l'endettement est donc réelle, grâce notamment à la décision du Collège de limiter la résolution annuelle d'emprunt à 14 millions, encore un impact positif du plan stratégique et de la gouvernance financière.

Le Député précise que la Province va au-delà des recommandations de la Région wallonne en matière de stabilisation des charges de la dette.

Et comme souligné dans le rapport du receveur provincial, la dette de la Province est bien maîtrisée.

Au niveau des dépenses de transfert,

Celles-ci sont de l'ordre de 19.600.172 euros, soit 6,96 % du budget ordinaire.

Pour les exercices 2011 et 2012, ces dépenses de transfert sont en

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2011

baisse.

L'effort de réduction de dépenses de transfert est significatif, il mérite d'être souligné : -7,34%.

Le Député Lacroix présente une synthèse du budget ordinaire.

Il rappelle les recettes de 278.037.034 euros et les dépenses de 281.813.255 euros, avec un résultat à l'exercice propre de - 3.776.221 euros;

et avec un résultat global pour 2012 de 172.113,55 euros.

Ce résultat intègre le résultat et les dépenses des exercices antérieurs; ainsi que les prélèvements sur réserve visant l'équilibre budgétaire global.

Le prélèvement recettes étant de 3.356.250 euros.

Le Député Lacroix aborde alors

Le budget extraordinaire.

Un budget extraordinaire toujours ambitieux de 40.228.159 euros, dont 9.215.750 euros, via les subsides.

La part provinciale étant financée par des emprunts pour 19.765.300 euros et 11.247.109 euros sur fonds propres, principalement prélèvement sur réserve.

Le Député souligne le point de la supracommunalité et de l'aide aux communes. Il souligne l'importance financière du projet, à savoir : la mise à disposition de 140 millions d'euros, grâce à une réservation d'emprunt pour soutenir les projets supra-communaux que les élus locaux jugeront utiles pour le bien commun. Pour l'exercice 2012, dans l'attente des projets proposés par les communautés, les communes ou les communautés urbaines, un crédit de 5 millions est d'ores et déjà inscrit.

La vitesse de croisière de ces projets, précise le Député, devrait être atteinte en 2013-2014.

Le Député précise que les projets supra-communaux à savoir le développement et soutien de grands projets comme celui d'un réseau structurant de transport en commun: train tram bus en connexion avec les parkings de délestage; l'acquisition d'un entrepôt sel de

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTORE 2011

2.398.483 euros, des travaux et des subsides en matière de parking.

Les subsides aux communes pour la réalisation de travaux permettant d'éviter les inondations.

Le Député a précisé la poursuite du développement de l'aménagement du patrimoine provincial. Il a cité des chantiers importants : La 2^{ème} phase de la construction de la maison de la formation, (1,3 millions) ; la création d'un réseau de chaleur par co-génération à Lierneux, (5 millions) ; la construction d'une école para médicale à Verviers (10,6 millions) ; la sécurité et le bien-être des élèves, la poursuite de l'amélioration des performances énergétiques constituent des objectifs majeurs (8.604.018 euros) ; l'informatisation des services (777.800 euros) et notamment l'accès du portail aux usagers ; la poursuite de la restauration du château de Jehay, (325.000 euros) l'aménagement et l'amélioration d'urgence des cours d'eaux de 2^{ème} catégorie.

Le Député a présenté la ventilation géographique du budget extraordinaire et la ventilation des dépenses par fonction.

En synthèse de cette présentation

Si en 2008, il y a eu un état de panique, de crise; les spéculations ont continué de plus belle en 2011 et peut-être pire avec un exercice propre de -3.776.000 euros; le Député rappelle que nous subissons les effets externes de la crise.

Et de citer : l'évolution significative de la quote-part dans les cotisations, la diminution des dividendes, des compensations wallonnes et ce, malgré la maîtrise des différentes dépenses, de transfert, de personnel.

Le Député précise qu'à côté de ses mauvaises nouvelles et du contexte défavorable, la Province peut continuer à donner des services de qualité et continue à être aux côtés de ses citoyens et des communes.

"Comme pour notre qualité de service, dixit le Député, je crois que si nous étions notés pour notre dette nous serions, sans réserve, bien noté".

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2011

La Province a un projet de budget extraordinaire ambitieux, principalement pour la supracommunalité et l'amélioration de l'offre de l'enseignement et, in fine, du bien-être du citoyen.

Après cet exposé, place est laissée aux questions des Commissaires.

Une seule question a été posée concernant l'augmentation de 24% des dépenses au niveau des pensions.

Le Député précise qu'elle représente 2 années.

En effet, les 3% d'augmentation de cotisation 2011 n'ont été connues qu'après le dépôt du budget 2011.

Séance du mardi 18 octobre 2011

Voici maintenant le rapport de la 2^{ème} réunion de la 7^{ème} Commission qui s'est tenue hier soir.

Un commissaire fait une remarque sur le fonds de pension Ogéofund qui ne se retrouve pas dans le budget.

Un expert répond que la Province a constitué un fonds de pension pour les agents et les mandataires, ce fonds a été transféré antérieurement de Ethias chez Ogeofund, avec une prime unique de 9 millions; c'est pourquoi il n'y a pas de trace au budget 2012.

Un Commissaire interroge sur le budget de l'immobilière sociale maintenu à 125.000 euros. Il constate, qu'aujourd'hui, il y a plus d' AIS pour un budget identique.

Le Commissaire s'interroge : Est-il dans l'intention du Collège de procéder à une augmentation au niveau du budget, considérant l'arrivée des nouvelles AIS ?

Le Député répond qu'il entend la préoccupation du Commissaire, que cette inquiétude a été entendue par le Collège lors des rencontres avec différentes communes.

Le Collège a pris la décision de maintenir le niveau, considérant que la Région pourrait reprendre la compétence "Logement", et alors demander le transfert des fonds.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTORE 2011

Si l'on inscrivait une somme plus élevée, on retirerait plus. Il s'agit donc d'un positionnement stratégique en fonction des positions du Gouvernement wallon. Le Commissaire poursuit : Pourra-t'on encore subventionner les AIS, s'il y a retrait des compétences ? Le député répond que ce seront les Députés régionaux qui devront prendre position dans cette matière.

Un Commissaire s'interroge sur des dépenses de dettes et plus exactement sur le remboursement d'emprunt pour les projets supra-communaux, il souhaiterait que le Collège clarifie la méthodologie liée aux emprunts. Le Député rappelle que le droit de tirage est de 140 millions pour les projets supra-communaux. Pour les budgets 2012, année de mise en route des projets supra-communaux, un premier budget de 5 millions d'euros a été estimé.

Le Député, en séance, passe alors la parole à un expert pour affiner la méthode sur les aspects techniques.

Celui-ci précise qu'il y a en fait 2 aspects : Il faut tout d'abord considérer la période de lancement pour l'exercice 2012; à savoir une charge de 5 millions d'euros et intégrant une prise en considération d'une charge d'intérêt de 6 mois; quand le projet fonctionnera en plein, il faudra considérer l'amortissement + la charge d'intérêt qui serait alors de l'ordre de 7 millions d'euros.

Il ajoute que, si nécessaire en 2012, une modification budgétaire sera réalisée pour atteindre les 7 millions.

Un Commissaire s'interroge sur les diminutions de budget au niveau de la bio-télévigilance : Y a t'il moins de demandes ? En effet, le budget passe de 600 mille à 400 mille euros. Le Député précise que nous devons faire un effort sur les dépenses de transfert. La Députée en charge de la matière a estimé que ce poste pouvait être diminué. Le Député ajoute que s'il devait y avoir une demande en 2012, nous pourrions réajuster les dépenses. Le Député précise que nous présentons un budget en perte de 3,6 millions; nous avons tous fait un gros effort sur les dépenses de transfert pour améliorer la situation.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2011

Un Commissaire revient sur l'impact budgétaire des pensions. Est-ce une mise à jour par le Collège ou doit-on encore s'attendre à une augmentation l'année prochaine et les suivantes ?

Le Député répond que les prévisions budgétaires pour les pensions ont été réalisées en fonction de ce qui est connu et, ce niveau devrait être maintenu jusqu'en 2016.

Le Député précise que c'est si on vote les lois sur les pensions d'ici fin de l'année, intégrant l'impact responsabilité qui est lui-même fonction du taux de nomination et à ce niveau le taux de nomination de la Province de Liège est bon et s'améliorera encore en fonction des examens en cours dans la fonction publique provinciale liégeoise.

Les commissaires n'ont émis aucune autre question ou remarque.

C'est par neuf voix pour et trois abstentions que les Commissaires vous proposent d'adopter le projet du document 1110/003.

Merci de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE. - Concernant le document 11-12/004, emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2012. Mme BLAISE. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme BLAISE, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Je serai très brève puisqu'il n'y a pas eu de remarque ni de question, c'est par 8 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose d'adopter cette résolution.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. J'ouvre la discussion générale. Je prends note des intervenants. On peut s'inscrire pour demain ou on peut passer aujourd'hui. Mme GOFFIN.

M. DRION, Conseiller (de son banc). - Demain, Mme BINET et M. BASTIN.

Mme LA PRESIDENTE. - Vous avez la parole Mme GOFFIN.

Mme GOFFIN, Conseillère (à la tribune). - Le premier amendement que je vais vous proposer concerne la prévention alcool

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTORE 2011

chez les jeunes. C'est le type d'amendement que nous reformulons souvent mais ici, je vais essayer de vous le proposer sous une autre forme.

Force est de constater l'augmentation inquiétante de la consommation d'alcool chez les jeunes de 14 à 23 ans en l'occurrence la plupart des étudiants et les catastrophes que ce phénomène alarmant engendre : dépendances, accidents de la route,....

Le groupe cdH-CSP vous soumet un amendement budgétaire de 25000 € pour le lancement d'un appel à projet intitulé : «Prévention alcool chez les jeunes de 14 à 23 ans en Province de Liège».

Cet appel serait lancé à toutes les organisations de services à la jeunesse qui travaillent sur les problématiques des assuétudes : AMO, Maisons médicales, PMS, plannings familiaux, services de santé mentale, services communaux... et qui souhaitent prolonger ou démarrer un projet portant sur le problème de l'alcool chez les jeunes.

Donc, le groupe CDH-CSP dépose un amendement visant l'inscription au budget ordinaire fonction jeunesse - dépenses de transferts - d'un article 761/646465 de 25 000 € intitulé « Prévention alcool chez les jeunes ».

Mme LA PRESIDENTE. - Vous en avez d'autres ?

Mme GOFFIN, Conseillère (à la tribune). - Oui, j'en ai plusieurs.

Le second concerne une prime jeune pour l'accès la propriété.

La crise économique aidant, il est de plus en plus difficile pour un jeune d'avoir accès à la propriété.

Face à ce constat, le groupe cdH-CSP propose une intervention provinciale en faveur des jeunes qui contractent un emprunt hypothécaire pour l'accès à la propriété de leur logement par le biais d'une construction ou d'un achat (éventuellement combiné à la rénovation du bien).

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2011

La prime « jeunes » permettrait à chaque emprunteur, isolé, conjoint ou cohabitant, âgé de moins de 37 ans au 1er janvier de l'année qui suit la date de la signature du prêt d'obtenir pour une durée maximale de 3 ans une prime mensuelle proportionnelle au montant emprunté.

Le projet de règlement que je vous sou mets est le suivant :

Cette prime serait de 1 € par tranche d'emprunt de 1.000 € avec un maximum de 100 € par mois, soit 3.600€ sur les 3 années d'intervention. Par exemple, un emprunt de 25.000 € donnerait lieu à une prime mensuelle de 25 €.

Les conditions d'intervention seraient les suivantes :

- 1 l'emprunteur ou l'un des emprunteurs doit être domicilié en Province de Liège depuis au moins 1 an ou y avoir précédemment été domicilié pendant au moins 5 ans ;
- 2 la valeur vénale du bien en vente forcée ne peut excéder 248.039,04 EUR pour l'année 2012 ;
- 3 chaque emprunteur ne peut avoir la jouissance en pleine propriété ou en usufruit de la totalité ou d'une quote-part d'un autre bien immeuble au moment de la signature de l'acte.

Par ailleurs pendant, une période 5 ans, l'emprunteur ou l'un des emprunteurs devrait impérativement :

- 1 occuper, en qualité de propriétaire et à titre de résidence principale le logement objet du prêt et l'affecter en ordre principal à l'habitation ;
- 2 ne pas affecter ce bien à un commerce ou une profession sauf si les locaux inhérents à l'exercice de ceux-ci ont une superficie inférieure à 30 m² ;
- 3 ne pas donner l'immeuble en location en tout ou en partie.

Le délai d'introduction de la demande serait de 5 mois à dater de la signature de l'acte de prêt.

Sur un plan pratique, la demande devrait être rédigée sur le formulaire provincial ad hoc téléchargeable sur le site de la Province ou disponible sur demande auprès du service provincial du logement.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTORE 2011

Le Groupe cdH-CSP dépose un amendement visant à l'inscription au budget ordinaire fonction jeunesse - dépenses de transferts - d'un article 761/646466 de 25 000 € intitulé « Prime « jeunes » pour l'accès à la propriété ».

Mme LA PRESIDENTE. - Continuez.

Mme GOFFIN, Conseillère (à la tribune).- Le troisième amendement concerne une prime mobilité-énergie.

La mobilité étant un enjeu essentiel, tant pour la vie quotidienne de nos concitoyens que pour le développement durable.

En proposant une prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique ou d'un kit adaptable permettant la transformation d'un vélo en un vélo à assistance électrique, le groupe cdH-CSP souhaite sensibiliser les citoyens de notre Province aux problématiques de la mobilité durable et aux économies d'énergie.

Pourquoi passer au vélo électrique ou équiper son vélo d'une assistance : la dispersion de l'habitat sur le territoire de notre Province engendre de multiples petits déplacements en voiture - domicile/gare/école/travail, boulangerie, pharmacie, commerces de proximité,... - qui ne dépassent pas les 3 à 5 kilomètres et qui engorgent fortement nos voiries. Il y a dès lors un réel potentiel pour le vélo !

Cependant, le relief vallonné de certains endroits de notre Province rend l'usage du vélo pour le moins sportif. Avec une assistance électrique, certains déplacements pourraient être aisément effectués. Les pentes, l'âge, la sudation, une charge supplémentaire telle qu'un siège enfant ou des sacs de rangement par exemple, ne seraient plus des barrières.

Par cette action, la Province du Liège comme certaines provinces, villes et communes s'inscrirait à son tour dans une nouvelle ère qui verra le développement d'une mobilité plus active, plus respectueuse de la personne et de son environnement.

Le Groupe cdH-CSP propose d'inscrire un article budgétaire pour le lancement de cette prime qui s'adresserait aux communes de

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2011

notre Province qui inscriront dans leur budget une prime communale à l'achat d'un vélo à assistance électrique ou d'un kit adaptable.

En effet, pour ces communes, la Province s'engagerait à verser 50 % de cette prime communale à la condition qu'elle soit offerte à tous les citoyens de la commune même à des taux différents selon l'importance des revenus.

Le groupe cdH-CSP dépose un amendement visant l'inscription au budget ordinaire fonction aménagement du territoire mobilité - dépenses de transferts - d'un article 922/640804 de 25 000€ intitulé « Prime mobilité-énergie ».

Si M. PIRE avait été présent, je pense qu'il aurait pu soutenir ce projet puisqu'il a fait la part belle...

M. MOTTARD, Député provincial (de son banc). - Nous lui transmettrons...

Mme GOFFIN, Conseillère (à la tribune). - Voilà... c'est parce qu'il avait fait la part belle au vélo électrique qui permet aussi de promouvoir la santé de nos concitoyens.

Mme LA PRESIDENTE. - Vous en avez encore un ?

Mme GOFFIN, Conseillère (à la tribune). - L'amendement suivant concerne à nouveau la mobilité.

Dans le même état d'esprit que pour la prime mobilité-énergie, le groupe cdH-CSP propose que la Province de Liège alloue un subside aux villes et communes qui mettraient à disposition des usagers faibles des vélos qui soient électriques ou pas.

Ce subside serait accordé à la commune ou à la ville si et seulement si les 30 premières minutes d'utilisation de ceux-ci sont gratuites.

Le but premier de cette opération étant avant tout de favoriser la mobilité douce pour les petits déplacements et de désengorger ainsi les centres des villes et des communes.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTORE 2011

Cet amendement vise l'inscription au budget ordinaire Fonction aménagement du territoire mobilité - dépenses de transferts - d'un article 922/640805 de 25.000 € intitulé « subsides aux communes mobilité douce ».

Enfin, je terminerai par une proposition de résolution concernant le Sport. C'est pour vous M. LACROIX.

A l'instar de ce qui se fait dans la Province du Brabant wallon, le groupe cdH-CSP propose que la Province de Liège, avec le Service des Sports, mette sur pieds une opération intitulée : «Vise ta forme» et destinée aux enfants des 2ème et 3ème cycles primaires. Son objectif : promouvoir le sport et une alimentation saine.

Tout au long de l'année scolaire, les élèves participeraient à des activités sportives sous l'égide de la Province. Leurs performances seraient notées dans un livret conçu pour l'occasion. Résolument ludique, cette brochure leur donnerait également une série de conseils pour une alimentation équilibrée.

Chaque année, en mai, l'opération se terminerait par une journée de compétitions sportives.

Les écoliers tenteraient une dernière fois d'améliorer leurs résultats engrangés pendant l'année écoulée.

Ils participeraient à différentes épreuves : courses de 40 mètres, trois bonds sans élan, saut en longueur, lancer de balle de hockey et course de 400 mètres, etc...

Ils auraient également le privilège de rencontrer des athlètes de haut niveau de notre province.

Le Conseil provincial décide de l'organisation d'une opération intitulée « Vise ta forme » et charge le Collège provincial, en concertation avec la quatrième commission, de sa mise en forme.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Mme la Conseillère provinciale. Y-

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2011

a-t-il des intervenants aujourd'hui ? M. THEUNINCK. M. GERARD, aujourd'hui ? M. BECKERS, aujourd'hui aussi M. BECKERS ? Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. THEUNINCK, Conseiller provincial (à la tribune). - Merci Mme la Présidente.

Le groupe ECOLO voudrait la création d'un poste budgétaire intitulé « participation aux frais de fonctionnement des locaux mis à disposition, par des collectivités locales et associations, pour des répétitions et / ou des formations dans le cadre d'opérations menées par la Province ».

Lors de nos travaux du mois de septembre, nous avons adopté à l'unanimité un règlement relatif aux subventions en vue d'aider les collectivités locales ou les associations à développer des lieux dédiés aux groupes musicaux. Ces aides seront certainement les bienvenues quand on connaît les difficultés que rencontrent la plupart des groupes musicaux pour trouver des résidences où ils peuvent répéter dans de bonnes conditions.

Il nous semble malgré tout, qu'avec ce règlement la Province n'a accompli qu'une partie du chemin. Il faut savoir en effet que ces résidences ou ces formations, car nous voulons y inclure les formations théâtrales de la Province, ont un coût pour ces collectivités ou pour ces associations, qu'il s'agisse de frais de chauffage, d'électricité, d'entretien ou encore de mise à disposition de personnel. Tous ces postes qui grèvent de plus en plus les comptes des propriétaires de locaux mis à dispositions de la création ou de la formation sans aucune contrepartie.

C'est pour pallier cette lacune que le groupe ECOLO propose un poste budgétaire qui tendrait à indemniser en partie ceux qui, bénévolement, mettent à disposition des locaux pour des répétitions et / ou pour des formations dans le cadre d'opérations menées par la Province telles que « ça balance » ou encore les formations d'art dramatique. Montant 1 €.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Conseiller provincial. M. GERARD. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTORE 2011

M. GERARD, Conseiller provincial (à la tribune). - Merci Mme la Présidente.

Le groupe ECOLO vous propose un amendement budgétaire à l'article 106/613200. Etude sur les besoins en formation du secteur du feu.

Lors de la commémoration du 11 septembre à New-York, certaines unités de secours belges étaient présentes ainsi que nos médias. Ils ont pu ensemble découvrir les installations d'entraînement dont disposent les soldats du feu new yorkais.

Il en ressort une évidente différence dans les outils d'entraînement et de formation. Pourtant la réalité outre atlantique n'est pas très éloignée de la nôtre hormis quelques constructions pour lesquelles ils sont également fort désarmés.

Les professionnels eux-mêmes regrettent le manque de corrélation entre les possibilités d'entraînement qui leur sont prévues et la réalité du terrain. La mise en situation est primordiale pour l'efficacité de leur action.

L'amendement budgétaire que je vous propose n'est évidemment pas pour construire un centre mais pour préalablement faire une étude des besoins préalable à une analyse de faisabilité.

L'article budgétaire est demandé au cas où cette étude ne pourrait pas être menée par nos propres services.

Pour le groupe ECOLO, je vous propose un amendement budgétaire pour un projet PSY 107, à l'article budgétaire 872/613100.

L'arrondissement de Verviers dispose de deux psychiatriques de renommée : Henri-Chapelle des Frères Alexiens et bien entendu Lierneux, qui fait vous le comprendrez l'objet de mon intervention.

En juin 2002, les Ministres compétents ont organisé l'offre de soins de santé mentale selon le principe de groupes cibles et de réseaux. Le projet ciblait toute personne souffrant de troubles psychiatriques tant enfant qu'adulte en passant par l'adolescent.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2011

Le but étant de trouver un maximum d'efficacité dans la continuité de soins.

Le 31 mars 2012, les projets prendront fin comme prévu.

L'hôpital des Frères Alexiens, au travers du SISDEF en son projet de « la trame » avait fait valoir, à l'époque, sa vocation territoriale à l'égale de l'arrondissement sur lequel il se trouvait.

Les faits ont démontré qu'en réalité cette affirmation n'a pu être vérifiée dans les faits.

Je n'accuse pas le promoteur d'avoir abusé mais qu'il a simplement fait des erreurs dans l'évaluation de la faisabilité de son projet, il a peut-être manqué de réalisme.

A présent, un nouveau projet appelé communément « psy 107 » article de la loi relative aux hôpitaux, lance un projet de réorganisation d'une partie du secteur santé.

Ce projet sous-tend un accueil et accessibilité en assurant une continuité de soins thérapeutiques sur le long terme. En ce compris également l'association des acteurs de première ligne ainsi qu'une équipe ambulatoire de traitement intensif.

Je suis donc très étonné de l'absence totale de l'hôpital de Lierneux, ne serait-ce qu'en termes de partenariat.

Nous avons raté le précédent appel à projet et nous sommes en passe de rater également celui-ci également.

Il est question de geler des lits en résidentiel et, contrairement aux critères de départ, il n'y aurait plus de limite minimale ou maximale. La seule norme se situe au gel de 20% des lits pour obtenir un poste supplémentaire de coordinateur. Les lits gelés ne sont pas considérés comme fermés et restent subsidiés de la même manière tant sur le fonctionnement que sur les autres critères. Seule la fonction de certaines personnes sera revue dans le cadre ambulatoire et non plus résidentiel.

Lierneux a les moyens, l'infrastructure et le personnel pour

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTORE 2011

répondre non seulement à l'appel mais aux besoins de la région dans laquelle est implantée. Seule la taille critique semble poser problème encore que des aménagements semblent possibles.

C'est annoncé comme une opération blanche. Toutes celles qui nous ont été présentées comme telle, nous sommes comment elles se sont soldées.

Je vous demande donc de revoir votre position au regard de cet appel à projet et d'inclure dans notre budget la possibilité financière d'y répondre.

Au-delà du budget, j'insiste pour que l'hôpital psychiatrique de Lierneux investisse ce projet, ne serait-ce qu'en tant que partenaire.

Je souhaite donc le maintien de la somme prévue en 2011, à l'article ad hoc.

Mme LA PRESIDENTE. - Vous pouvez continuer.

M. GERARD, Conseiller provincial (à la tribune). - Le groupe ECOLO vous propose la création d'un article 763/6405, et alors au niveau deux derniers chiffres, je ne suis pas parvenu à trouver la bonne déclinaison.

Cela concerne les fêtes forestières de Francorchamps.

Trois années déjà Monsieur le Député que vous avez accepté de prêter une oreille attentive avant de vous investir avec vos services dans ce qui fut à l'époque le sauvetage des fêtes forestières de Francorchamps.

Provinces et communes environnantes du sud de l'arrondissement de Verviers, ensemble nous sommes parvenus à retrouver l'espoir d'une relance sérieuse. Manche finale du concours de Belgique de bucheronnage, elle est aussi une étape obligatoire pour les concurrents belges au concours européen dont un de nos lauréats accrocha une troisième place lors d'une précédente rencontre.

La prise de conscience et l'implication qui fut vôtre et qui

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2011

permis l'investissement de vos services entre autres, fut une première étape nécessaire. Voir cette organisation inscrite dans le cadre des grands évènements ne peut que me réjouir mais cela ne suffira pas. Les organisateurs des fêtes forestières de Francorchamps doivent lutter contre des adversaires d'envergure.

Ce qui se joue encore actuellement est de conserver cette création et la bataille mets les organisateurs face à une machine bien rôdée et soutenue massivement par un pouvoir provincial voisin qui se présentent en conquérant.

Le soutien provincial est actuellement encore vital pour la survie des fêtes forestières tant en terme financier qu'au travers de la participation de nos services. Je souhaitais voir inscrit cette organisation dans les grands évènements de la province de Liège et je me réjouis d'être exaucé avant même d'avoir émis mon souhait.

Les fêtes forestières ont besoin d'une mobilisation large et se voir doter d'un projet ambitieux et d'envergure s'il veut se redéployer. Je souhaiterais voir le soutien provincial inscrit de manière plus tranchée. Vous avez au travers de la note de politique générale pris l'avance dans l'expression de la volonté de soutenir l'outil mais pourriez-vous être plus précis sur ce que les organisateurs pourront attendre de plus pour le futur si vous la reprenez dans les grands événements plutôt que dans un article spécifique comme je vous les propose.

2012 sera une année très importante où les exposants seront présents ainsi que les constructeurs et importateurs, il est important de ne pas briser l'élan que nous sommes parvenus à réenclencher ensemble.

Une question, M. le Député-Président. Cela concerne une 3^{ème} SDO enseignement, organisation d'une 3^{ème} année de différenciation et d'orientation.

Nous mesurons et nous sommes tous conscients du désarroi de nos jeunes et de leurs parents dans le cadre de l'avenir et de la formation.

La réforme du premier degré de l'enseignement secondaire a

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTORE 2011

tenté d'apporter quelques réponses pas toujours judicieuses dans l'organisation de ce volet de l'existence de nos jeunes.

Si un passionné de chimie ou d'électromécanique, par exemple, trouve très vite sa voie, les choses ne sont malheureusement aussi claires pour tout le monde.

Cette année, la 3^{ème} SDO a vocation de permettre à un élève qui aurait terminé le premier degré sans en obtenir le certificat d'avoir une seconde chance tout en mettant en place ce qui lui sera nécessaire pour reprendre un cursus scolaire en corrélation avec le nouveau projet de vie qu'il se sera fixé.

C'est donc en quelque sorte, une année d'accueil dans le second degré qui vise à une remise à niveau tout en développant un plan individuel d'apprentissage. Ce plan individuel, cette période de transition peut être mise à profit pour une remise à niveau scolaire mais surtout aussi pour réfléchir ensemble à un projet de vie au travers des contacts avec le monde professionnel et industriel et reprendre la scolarité en corrélation avec l'objectif fixé.

Actuellement, seul l'athénée de Pepinster organise en notre territoire provincial, la 3^{ème} SDO ce qui ne répond vraisemblablement pas aux besoins réels.

Notre institution provinciale a toujours eu la prétention de répondre aux difficultés de nos concitoyens voire de palier aux manquements sur notre territoire.

Je vous propose de réfléchir pour les années académiques futures l'organisation d'une telle offre dans notre enseignement.

Il en va du soutien aux plus faibles, à ceux, pour qui le chemin n'est aussi bien éclairé que pour les autres.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Conseiller provincial. Avant de donner la parole à M. BECKERS, je crois que M. le Député, si vous voulez répondre, vous pouvez. Vous avez la parole M. le Député provincial.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2011

M. MESTREZ, Député provincial (à la tribune). - Merci Mme la Présidente.

Comme je l'ai précisé hier déjà, la bonne pratique voulant que je sois informé un tout petit peu à l'avance des questions posées, permet effectivement la réponse immédiate et néanmoins, je dirais construite et argumentée.

D'abord merci, M. GERARD, de souligner le rôle important que la Province de Liège a joué dans l'organisation des Fêtes Forestières à Malmedy en 2008 et 2010.

A l'origine de ce soutien, un appel à l'aide des responsables de l'A.S.B.L. détentrice du droit d'organiser le concours de bucheronnage, on dit toujours de Francorchamps, bien connu, à tout le moins, dans l'est de la province.

Pour relancer la mécanique des Fêtes Forestières, les Services Agricoles, puis le secteur des Grands Evénements en 2010, ont apporté une aide financière limitée, mais surtout, de très nombreux services provinciaux ont apporté leur concours pour enrichir l'événement : l'Enseignement, avec l'école de La Reid, le Tourisme, les Sports, l'Environnement, les Travaux, le Centre Nature de Botrange, la SPI, la Communication, les Services Agricoles à travers le projet Enerbium et la promotion du cheval de trait.

Ajoutons, en 2010, une collaboration avec l'association des chasseurs, et même avec l'association des commerçants.

La Ville de Malmedy, de son côté, soutient également l'événement et il est vrai que votre serviteur et son cabinet se sont entremis pour coordonner et dynamiser tout cela.

Pour justifier une telle mobilisation, il faut savoir l'importance de la filière bois dans notre province. Avec 125.000 hectares, dont 93.000 dans l'arrondissement de Verviers, la forêt recouvre 30 % de notre territoire. Ceci représente 23 % de la forêt wallonne.

Au niveau de l'emploi, la filière bois, dans son ensemble, représente 1721 travailleurs indépendants et 3272 salariés, soit quelques 5000 travailleurs, 5000 emplois, ce qui place notre

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTORE 2011

province au 1^{er} rang des provinces wallonnes.

Générer, à travers les Fêtes Forestières, une prise de conscience de l'importance de ce secteur en Province de Liège n'est donc pas sans intérêt.

En 2012, la Province a prévu, à nouveau, de soutenir la manifestation. En plus des moyens mobilisés par les Services agricoles, avec la souplesse qu'on leur connaît. C'est ici sans doute la réponse précise à votre demande d'un article spécifique car une fois que l'article est inscrit, il comporte aussi une limite. Une somme de 15.000 € est inscrite, en plus des moyens des Services agricoles, au budget des Grands Evénements.

Des contacts informels ont déjà eu lieu. Une première réunion officielle aura lieu le 9 novembre prochain pour jeter les bases de l'organisation 2012.

Ce sera plus difficile. Parce qu'il y aura, cette année, cette année 2012, en plus des Fêtes de Wallonie, l'organisation des Euroskills à Francorchamps, de sorte que nos services seront fort sollicités.

Parce que le projet Enerbium sera achevé, ce qui nous privera d'une collaboratrice bilingue, qui nous avait beaucoup apporté.

Et surtout, parce qu'il n'aura pas été possible de susciter la mise en place, localement, d'une structure organisatrice performante et donc permanente qui puisse être le partenaire de la Province dans cette aventure. Tout repose sur le bénévolat et il faut reconnaître la forte implication des bénévoles sans qui rien ne serait possible.

Mais à mon avis, seule une structure professionnelle permettrait de pérenniser l'événement et de le faire monter en puissance, de manière telle que les nombreux exposants privés apportent leur quote-part à l'équilibre financier.

C'est le cas dans le Luxembourg, où, semble-t-il, une alliance forte se dessine entre la Province et la Foire de Libramont, structure professionnelle, pour créer un championnat européen de bucheronnage.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2011

L'activité semble-t-il, serait complémentaire à la Foire de Libramont 2012.

A Malmedy, diverses tentatives de professionnalisation ont malheureusement échoué.

Quoi qu'il en soit, notre volonté est de nous mobiliser une fois encore, avec toutes les forces qui voudront bien nous soutenir, pour faire des Fêtes forestières 2012 une réussite.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Député provincial. J'appelle M. BECKERS. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. BECKERS, Conseiller provincial (à la tribune). - Merci Mme la Présidente.

Mme la Présidente, chers Collègues, c'est une question qui a trait à la note de politique générale et qui est adressée à M. Georges PIRE qui malheureusement n'est pas là aujourd'hui mais je préfère quand même la poser aujourd'hui comme ça, ça lui laissera probablement un peu plus de temps pour préparer sa réponse.

M. le Député provincial en charge de la Santé publique, lors de notre séance thématique de ce mois de juin portant sur la santé, je terminais mon intervention par une série de questions portant sur le fonctionnement des cars de dépistage.

Je vous remercie pour les réponses apportées à cette occasion, mais le timing très serré de cette séance ne permettait pas d'apporter une réponse exhaustive à toutes ces questions, c'est pourquoi je me permets de vous les resoumettre dans le cadre de cet exercice budgétaire, le dernier de la législature, alors que nous nous préparons à de profonds changements au sein de notre institution.

Il me semble important que le cadre dans lequel s'organisent ces dépistages soit plus clair, le plus transparent et le plus efficace possible et de ce cadre ainsi défini doit trouver sa transposition dans le projet de budget 2012.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTORE 2011

Je ne vais pas vous relire mes questions puisqu'elles ont été posées déjà à l'occasion de la thématique mais je les remets ici dans le texte donc, elles lui seront refournies et il pourra examiner sur quelle partie il a déjà pu répondre et sur laquelle il n'a pas pu le faire.

Et donc, je termine de la manière suivante : M. le Député provincial, en charge de la Santé publique, je vous remercie d'ores et déjà pour les compléments d'information que vous ne manquerez pas d'apporter à mes questions.

Mme LE PRESIDENTE. - Merci M. le Conseiller provincial. Y-a-t'il d'autres intervenants aujourd'hui ? Oui, Mme BLAISE, M. Gérard GEORGES. Je vous rappelle que le dossier reste ouvert demain. Vous avez la parole.

Mme BLAISE, Conseillère provinciale (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. En fait, c'était juste pour un petit éclaircissement parce que c'est toujours évidemment un grand plaisir d'entendre M. MESTREZ à la tribune mais c'était pour être sûr des procédures et bien distinguer question et amendement. Une question appelle réponse tandis qu'un amendement est d'office transmis à la commission ad hoc mais je remercie déjà pour la réponse qu'il a donnée.

Mme LA PRESIDENTE. - Pas de problème Mme BLAISE. M. BALDUIN. Vous avez la parole M. LUX. Pardon, je vous appelle par votre prénom.

Mme LUX, Conseiller provincial (à la tribune). - C'est pas grave. J'ai une question au Député Georges PIRE. Le Collège provincial a, à de nombreuses reprises, mis en évidence le projet de création de parking de covoiturage sur le territoire de la province de Liège. Alors que les considérations environnementales sont de plus en plus présentes dans l'esprit des citoyens, j'aurais aimé savoir où en est ce dossier ? Où en sont les études et les travaux ?

De plus, j'aurais aimé savoir dans quelle mesure il serait possible d'installer des bornes de rechargement électriques dans l'enceinte de ces parkings ? Peut-être couplé à des panneaux

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2011

photovoltaïques ? Toujours dans un souci de promouvoir au mieux le développement durable.

Merci!

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Conseiller provincial. M. Gérard GEORGES.

M. GEORGES, Conseiller provincial (à la tribune). - Notre 6^{ème} commission a pris connaissance, avec grande satisfaction, du bilan de la rentrée scolaire 2011-2012 qui enregistre une population scolaire en nette progression tant pour l'enseignement secondaire que pour l'enseignement supérieur.

Pour l'enseignement secondaire, au 3^{ème} degré qualifiant, un concept nouveau se développe progressivement au sein des pouvoirs organisateurs de l'enseignement. Il s'agit de la C.P.U., la Certification par Unité.

M. le Député André GILLES en charge de l'Enseignement et de la Formation pourrait-il nous informer des efforts fournis par l'Enseignement de la Province de Liège pour entrer progressivement dans la C.P.U..

Je vous remercie pour votre bonne attention.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Conseiller provincial. Il n'y a plus d'intervenants pour aujourd'hui. ? D'autres pour demain ?

VII. - Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2011, je le déclare approuvé.

VIII.- Clôture de la réunion

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare close la réunion de ce jour et je vous donne rendez-vous demain pour notre prochaine séance.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 OCTORE 2011

La réunion est levée à 16h45.